

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/03/21  
N° 05

**DATE DE CONVOCATION :**

16 MARS 2023

**DATE D’AFFICHAGE :**

16 MARS 2023

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Sylvie HÉRON, Julie HEUZARD, Karine NÉEL, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

**Étaient absents excusés :**

Martine MALASSIGNÉ donne procuration à Christelle DEROYE  
Alain GALLET donne procuration à Jean COCHIN  
Philippe GAGNOT donne procuration à Guillaume TERTEREAU  
Laëtitia ROSSI donne procuration à Anaïs BOUCHER  
Lucas JUIGNÉ  
Magali LOUAZÉ

**Secrétaire :** Bruno TISON

**OBJET : Projet de la SAS BIOGAZ MAROLLAIS – Avis du Conseil Municipal**

La société SAS BIOGAZ MAROLLAIS, créée en 2020, qui gère l’unité de méthanisation implantée aux lieux-dits « Bourchelin » et « Le Chênay » sur la Commune de Marolles-les-Braults a pour projet d’augmenter à 45,2 tonnes par jour la quantité de matières traitées (*16 501 tonnes/an*). Actuellement, l’unité dispose d’une autorisation pour traiter un maximum de 29,9 tonnes par jour de matière.

Ce projet d’accroissement de la production nécessite une décision du Préfet de la Sarthe. Une consultation du public a été lancée du 3 mars au 31 mars 2023 et les conseils municipaux concernés sont invités à donner leur avis sur ce projet avant le 15 avril 2023.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande d’enregistrement de la SAS BIOGAZ MAROLLAIS pour l’augmentation de production de l’unité de méthanisation située au lieux-dits « Bourchelin » et « Le Chênay » à Marolles-les-Braults.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SE PRONONCE** à la majorité des membres présents et représentés **favorable** (19 voix « pour » - 0 voix « contre » - 2 « abstentions »), à l'augmentation de production de l'usine de méthanisation de la SAS BIOGAS MAROLLAIS située aux lieuxdits « Bourchelin » et « Le Chênay ».

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le vingt-et-un mars deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,  
Maire,

Publiée par voie électronique  
Le 5 avril 2023